RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 i B
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]

RCS de TOULOUSE : 937 745 966

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Premier Septembre, à Dix Huit Heures, les associés se sont réunis au siège, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent ou représenté :

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX
Mr BOURGEOIS Sébastien	100	100

Soit 1 associé unique détenant 100 actions sur les 100 actions émises par la société.
En conséquence l'associé peut valablement exprimer son vote.

L'assemblée est présidée par Mr BOURGEOIS Sébastien en qualité de Président associé.
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SB

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'opération envisagée décide le transfert de son siège social du : 4 chemin des Gentianes 31450 Ayguesvives au 951 Route d'Espagne 31440 Saint Beat Lez à compter du 01/09/2026.

L'article 3 des statuts est ainsi modifié.

Siège Social :

Ancienne mention : 4 chemin des Gentianes 31450 Ayguesvives
Nouvelle mention : 951 Route d'Espagne 31440 Saint Beat Lez

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

